l'Osier Flash

Février 2022

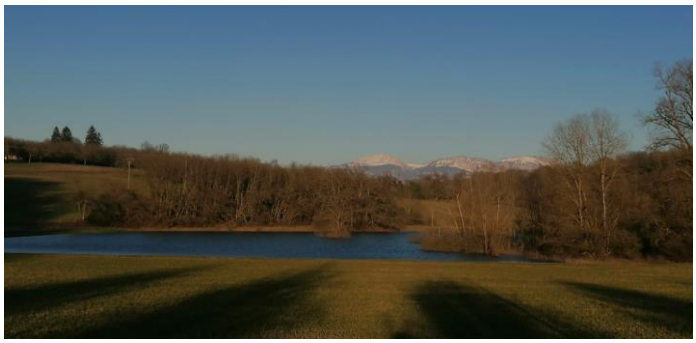

Photo Nadine Micoud
20/10/2021

Inscription sur les listes électorales

Pour voter pour les élections présidentielles 2022, vous pouvez vous **inscrire sur les listes électorales jusqu'à début mars :** en ligne, grâce au téléservice disponible sur Service-Public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés, **jusqu'au 2 mars**, ou en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription **jusqu'au 4 mars**.
Pour les élections législatives : vous avez jusqu'au 4 mai en ligne et jusqu'au 6 mai en mairie.
Vous pouvez dès à présent vérifier si vous êtes déjà inscrit sur le site Service-Public.fr

Recensement à partir de 16 ans

Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16e anniversaire et jusqu'à la fin du du 3e mois qui suit.
Il est obligatoire de faire le recensement citoyen. Il permet d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).
Fournir un justificatif concernant le recensement ou la JDC est obligatoire pour s'inscrire, jusqu'à l'âge de 25 ans, aux examens (BEP, Bac, permis de conduire...) ou concours administratifs organisés par l'administration française :
avant 18 ans, il faut présenter une *attestation de recensement* pour vous inscrire à un examen (BEP, Bac) ou un concours administratif
à partir de 18 ans, il faut présenter un certificat de JDC pour s'inscrire un examen (BEP, Bac...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France.

Le recensement permet à l'administration de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales à 18 ans. Vous pourrez alors voter dès l'âge de 18 ans, sans faire d'autres démarches.

Pour se faire recenser il faut se présenter à la mairie de son domicile muni d'une pièce d'identité et du livret de famille (la démarche peut être accomplie par le représentant légal de l'intéressé). La mairie vous remettra alors une ATTESTATION DE RECENSEMENT, qu'il est primordial de conserver précieusement.

Bulletin municipal de la Mairie de Notre Dame de l'Osier
***Secrétariat de Mairie** : tél. : 04.76.36.61.77*
Horaires d'ouverture : Lundi : 9h00 à 11h00 et 13h00 à 17h00, Mercredi : 9h00 à 13h00
Vendredi : 9h00 à 13h00, Samedi : 10h30 à 12h00 (permanence des élus)
Courriel: ndomairie@wanadoo.fr ***Site Internet :*** notredamedelosier.sud-gresivaudan.org

• L'Osier En Transition

Bon Rencontre et projet de café-épicerie

Les habitants intéressés par les réflexions autour de la réhabilitation du bâtiment de Bon Rencontre et de la création d'un café-épicerie associatif au village sont invités à se rassembler le 10 février prochain à 20h30 à Bon Rencontre. Au programme : point sur les démarches et rencontres en cours, état d'avancement du travail des étudiants, constitution de groupes de travail dédiés. Même si vous avez loupé les réunions précédentes, n'hésitez pas à nous rejoindre ! Contact : bonrencontre.ndo@gmail.com

Projection-débat « Demain »

Pour avancer ensemble, il est utile d'avoir quelques références communes. Et quoi de mieux que les documentaires pour s'inspirer ? Nous vous invitons donc à la projection du film documentaire « Demain », réalisé par Cyril Dion et Mélanie Laurent, sorti en 2015. Ce film met en lumière des initiatives menées dans dix pays, pour réinventer l'agriculture, l'énergie, l'économie, la démocratie et l'éducation. Mises bout à bout, ces initiatives dessinent un futur possible et désirable, et donnent des pistes de changement de pratiques, ici et maintenant. RDV le jeudi 24 février à 20h.
Sur inscriptions, limitées à 30 personnes : 04.76.36.61.77 ou ndomairie@wanadoo.fr

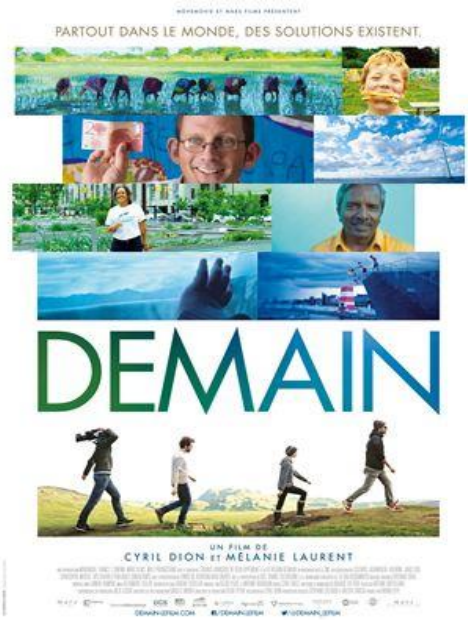

On profite de l'hiver pour faire du tri

Le froid n'incite pas à mettre le nez dehors… Qu'à cela ne tienne, on peut toujours en profiter pour faire du tri ! Et notamment dans sa boîte mail, à laquelle on ne pense pas toujours quand il s'agit de vider la corbeille !
Car dans notre société de plus en plus digitalisée, on commence seulement à prendre conscience des impacts environnementaux négatifs du numérique. Or aujourd'hui, 3,5 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre sont liées à ces activités. Mais quelques bons réflexes permettent de limiter un peu ces impacts. Cela commence bien sûr dès l'achat des objets, en interrogeant ses besoins, les modes de fabrication, et la capacité de ces objets à être réparés, et mis à jour. Mais l'usage que l'on en fait a également un impact important. Les données que nous produisons et les contenus que nous récupérons ont besoin d'être stockés. Les data-centers dans lesquels ces fichiers sont enregistrés sont très énergivores, et dégagent de la chaleur, contribuant doublement au dérèglement climatique. Un nettoyage régulier de vos données (photos ratées, fichiers non utilisés, mails inutiles) permet de limiter le volume de vos données hébergées dans ces data-centers. L'ADEME consacre toute une rubrique de son site Longue vie aux objets à la réduction de son impact numérique. C'est une mine d'informations à retrouver ici :
https://longuevieauxobjets.gouv.fr/reduire-son-impact-numerique

Protéger les amphibiens et leurs écosystèmes

Espace Nature Isère, connue pour organiser chaque année le festival L'Avenir au Naturel à l'Albenc, est également en charge de l'animation du jardin pédagogique de Bon Rencontre. L'association propose une animation autour de la mare située au bout du jardin le mercredi 02 février.
Elle relance également la campagne de sauvetage des amphibiens qui se déroule chaque année au pied du village, et cherche pour cela des bénévoles. L'ouverture du dispositif est prévue pour le 3 février, et durera jusqu'en avril. Chaque matin, il faut ramasser et compter les amphibiens tombés dans les seaux pendant la nuit, et les relâcher de l'autre côté de la route. Cette opération permet de sauver plusieurs centaines d'animaux par an (près de 600 crapauds communs et 140 tritons palmés rien qu'en 2019).
L'association démarre également des animations sur l'eau dans une quinzaine de classes du Sud Grésivaudant et de Paladru en partenariat avec les syndicats de rivières locaux, et intervient dans les classes de CM2 de Cras et de l'école de la Providence de Vinay pour créer deux Aires Terrestres éducatives.
Contacts : 04 76 36 50 10 secretariat@enisere.fr www.enisere.asso.fr

Projet en Route vers la santé : rappel et planning des « itinérances » à Notre Dame de l'Osier et Vinay

Promotion et prévention santé

Saint Marcellin Vercors Isère Communauté a mis en place un service mobile de prévention et de promotion de la santé, porté par la Maison Intercommunale des Familles.

Ce dispositif d'accueil, d'écoute et d'information vise à faciliter l'accès aux droits et aux soins. Il s'adresse aux habitants du territoire âgés de 11 à 30 ans.

L'équipe présente lors des itinérances est composée d'une psychologue et d'une travailleuse sociale.

Anonyme, confidentiel, gratuit, avec ou sans rendez-vous.

Contact et informations :
l'équipe mobile / 07 64 56 23 58 ou
la Maison intercommunale des familles
04 56 33 30 20

www.saintmarcellin-vercors-isere.fr

Notre dame de l'osier près de l'EPHAD
Lundi 3 janvier de 14h à 17h
Mardi 1er mars de 14h à 17h

Vinay
Mardi 1er février de 14h à 17h
collège joseph chassigneux
Mardi 22 février de 14h à 17h
place du champ de Mars

Déplacements à la demande

En plus des permanences spécifiées ci-dessus, l'équipe mobile peut se déplacer à d'autres moments. Pour plus d'information contacter le 07 64 56 23 58

La maison intercommunale des familles, c'est quoi ?

Située à Saint-Marcellin, la maison intercommunale des familles accueille, informe, écoute, oriente et accompagne les habitants et les professionnels des 47 communes du territoire, en matière de prévention et de promotion de la santé.

Elle propose un lieu d'écoute ouvert à tous et à toutes : Passerelle Santé, et héberge des permanences spécifiques et des actions collectives de prévention et de sensibilisation à la santé (rythme de vie, émotions, sexualité, mal-être, violences etc.).

Depuis le 13 septembre 2021, une équipe mobile spécialisée en prévention et promotion de la santé se déplace à la rencontre des habitants dans un véhicule aménagé. Une trentaine de communes l'accueillent régulièrement.

La Santé est un état de complet bien-être physique, mental et social...
Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE

Retrouvez toutes les infos concernant la maison intercommunale des familles sur www.saintmarcellin-vercors-isere.fr

Aide du CCAS à la restauration scolaire

Afin de bénéficier de cette aide, merci de transmettre en mairie un justificatif du montant du quotient familial.
- aide d'1 € par repas pour les QF compris entre 0 et 800
- aide de 0.5 € par repas pour les QF compris entre 801 et 1600

Enedis, l'électricité en réseau, vous informe d'une coupure de courant pour travaux concernant la commune de Notre Dame de l'Osier

Motif de la coupure : Raccordement de nouveaux consommateurs

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Enedis a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.
Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée, et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.
Horaires des coupures :
mercredi 2 février 2022 de 09h00 à 11h00
Quartiers ou lieux-dits :
100 chemin DE PIGENTIERE
1038 ROUTE DE CAILLATIERE

Café des aidants à Vinay : Programme du 1er semestre 2022

Afin d'apporter un soutien aux proches aidants qui accompagnent une personne âgée ou une personne en situation de handicap, le service Autonomie de la Maison du Département Sud-Grésivaudan propose un « **café des aidants** » : lieu de répit, propice aux échanges, aux partages d'expériences et aux informations.
Vous accompagnez un proche malade, en situation de handicap ou dépendant du fait de l'âge ?
Autour d'un café, venez échanger votre expérience avec d'autres aidants.
Animé par des professionnels, le café des aidants est un temps convivial d'échange et d'information en libre accès.
Nous vous donnons rendez-vous un lundi par mois, de 14h30 à 16h, autour d'un thème.
Planning du 1er semestre 2022 :

Lundi 24 janvier
L'aide à un proche : sans bornes, sans limites

Lundi 21 février
Etre aidant : ma santé s'en ressent

Lundi 14 mars
Prendre soin de soi, qu'est-ce que cela veut dire ?

Lundi 11 avril
L'évolution de la situation, de la maladie, comment m'y adapter ?

Lundi 16 mai
Entre accepter, subir, se révolter…La couleur des émotions des aidants

Lundi 20 juin
Associer mes proches aux choix, comment aborder les sujets difficiles ?

Au vu du contexte, le pass sanitaire est obligatoire

ENTREE LIBRE ET GRATUITE
Avec 1 participation demandée : une consommation

Adresse : Auberge de la Noyeraie
10 place de l'Hôtel de Ville
38470 Vinay

Contact : Service autonomie
04.76.36.38.38
tsg.autonomie@isere.fr

La convention collective du particulier employeur : quelles nouveautés en 2022 ?

La convention collective évolue à partir du 1er janvier 2022.
Sont concernés, les assistants-es maternels-elles, les employés-ées à domicile et les parents employeurs.

Pour vous tenir informés des changements, les Relais Petite Enfance SMVIC vous proposent une visio-conférence.

Les experts Particulier Emploi Auvergne-Rhône-Alpes vous invitent à une visio-conférence « Comprendre le Contrat de travail des Assistants Maternels » en 2022.

Pourquoi parler du contrat de travail des assistants maternels pour 2022 ?

Tout simplement car une nouvelle convention collective va s'appliquer sur les contrats de travail des assistants maternels.

Pourquoi cela vous concerne ?

Ce changement aura forcément des impacts sur votre quotidien, vos habitudes de parents employeurs ou vos pratiques d'assistant maternel.

Cette visio s'adresse-t-elle à des experts ou des débutants ?

Elle est pour tous, nous reprendrons les éléments de base : mensualisation, salaire, indemnités d'entretien, congés payés, rupture du contrat en mettant un éclairage sur les changements pour 2022.
Alors que vous soyez assistant maternel, parent, futur parent, aguerri ou novice, que vous vous posiez plein de questions sur ce sujet ou alors une seule mais complexe, cette réunion vous donnera les clés pour aborder au mieux le contrat de travail des assistants maternels en 2022 !

Quand ?

- **Mercredi 9 février de 13h30 à 15h30**

Comment ?

L'inscription à la réunion est obligatoire. Suite à votre inscription, vous recevrez un mail de confirmation contenant le lien de connexion.
Vous pourrez suivre cette visio-conférence sur ordinateur, tablette ou smartphone. Pour un confort optimal lors de votre connexion à la visio, nous vous proposons de regarder en amont une vidéo de trois minutes qui explique pas à pas comment lancer la visio

L'équipe de Particulier Emploi AuRA
Le relais petite enfance « A petits pas » 04 76 38 94 74 / 07 64 55 51 37
3 Avenue Brun Faulquier 38470 VINAY **http://saintmarcellin-vercors-isere.fr**

Bourse projets jeunes

Un nouveau dispositif porté par la Caf et le Département, vient renforcer l'action du Plan jeunesse en permettant de soutenir des projets proposés par des isérois âgés de 11 à 25 ans, que ces projets soient individuels, collectifs, d'intérêt général ou personnels.

Préambule
La Caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Isère et le Département sont deux acteurs forts des politiques jeunesse en Isère.
Ces institutions se sont fixées comme objectif de favoriser l'engagement citoyen des jeunes et de valoriser les projets qu'ils portent.
Dans ce cadre, la CAF et le Département s'unissent pour proposer un appel à projets conjoint. Il s'agit d'apporter un soutien financier pour la réalisation de projets portés par des jeunes Isérois.

Les objectifs visés sont les suivants :
- favoriser l'autonomie des jeunes ;
- accompagner les parcours des jeunes en favorisant leurs expériences pour qu'ils trouvent leur place dans la société ;
- rendre les territoires isérois plus dynamiques grâce à ces initiatives portées par les jeunes ;
-proposer ce dispositif comme un levier d'action pour les acteurs dans la mise en oeuvre d'une politique jeunesse sur les territoires.

Le dispositif propose de soutenir deux types de projets et mobilisera son enveloppe financière à part égale entre chacun d'eux :
- les projets accompagnés : les projets collectifs à l'initiative des jeunes et portés par une personne morale qui percevra l'aide financière (association, collectivité territoriale…). Celle-ci mettra à disposition un professionnel chargé d'assurer un accompagnement dans la mise en oeuvre du projet.
-les projets autonomes : les projets individuels ou collectifs à l'initiative des jeunes, portés de manière autonome.

-Les jeunes doivent résider en Isère. Concernant les projets autonomes, une contrepartie est attendue au bénéfice du territoire isérois.
-Les projets respecteront les valeurs de la République (liberté, égalité, fraternité, absence de toute discrimination).
Les projets peuvent s'inscrire dans l'ensemble des domaines investis par les jeunes, notamment :
- la citoyenneté et l'animation locale (amélioration du cadre de vie, solidarité de voisinage, protection de l'environnement, lien intergénérationnel, lutte contre l'exclusion, égalité des chances, engagement solidaire et citoyen via le volontariat, etc.) ;
- la solidarité internationale (ex : aide d'urgence, éducation au développement) ;
- l'élaboration de projets de départ en vacances et de loisirs ;
-l'élaboration de projets culturels et sportifs ;

-Le dépôt devra avoir lieu avant le **29 avril 2022 à minuit sur https://wweeddoo.com dans l'espace « appel à Projet Caf/Département de l'Isère ». Pour être étudiés, les dossiers doivent être dûment complétés : les jeunes devront renseigner les étapes du projet via un questionnaire QQOQCP (qui, quoi, ou, quand, combien et pourquoi).**

Le règlement de cet appel à projets est disponible en mairie.

Demandes d'urbanisme dématérialisées

SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE
COMMUNAUTÉ

DÉMATERIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME

GUIDE PRATIQUE

Tout savoir sur le depôt de demandes d'urbanisme en ligne

- Déclaration préalable de travaux
- Permis de construire
- Certificat d'urbanisme
- Permis d'aménager
- Déclaration d'ouverture de chantier
- Permis de démolir

www.saintmarcellin-vercors-isere.fr

J'ai un projet travaux

Depuis le 1er janvier 2022, votre commune met à votre disposition un service en ligne gratuit, vous permettant de réaliser toutes vos demandes d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée : information, dépôt, traitement des dossiers et suivi des demandes.

Un service plus simple et plus rapide, pour faciliter vos démarches !

Le dépot en ligne, c'est

- Un service accessible à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.
- Un gain de temps et d'argent : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.
- Une démarche plus écologique, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.
- Plus de transparence sur le traitement de vos demandes, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.

Préparer son dossier

Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, préparez votre demande en vous rapprochant de nos services, qui seront à même de vous guider à chaque étape, notamment pour :

- Choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux
- Éditer l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction
- Anticiper votre calendrier de réalisation

Les différentes étapes pour déposer son dossier

- Créer un compte sur **https://sve.sirap.fr**
- Choisir puis remplir le formulaire en ligne

- Joindre les documents numériques du dossier
- Recueillir le visa des parties prenantes s'il y a lieu
- Soumettre le dossier à l'administration

Je n'ai aucune connaissance en informatique, vais-je y arriver ?
Nos agents restent à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.
N'hésitez pas à contacter la mairie.

Où se renseigner ?

En cas de difficulté ou de besoin de conseil dans la constitution de votre dossier, nous sommes à votre disposition.
Contacter la mairie aux horaires habituels.

Où se connecter

Un lien d'accès unique pour tous les habitants :
https://sve.sirap.fr

Accès direct au portail en ligne

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté a développé, en lien avec la société SIRAP le dispositif de téléprocédure et organisé des sessions de formation pour accompagner les agents des communes.

SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE
COMMUNAUTÉ

Cartes grises : arnaque aux faux sites administratifs dans le département 38

Carte grise - Démarches administratives 2022 (Arnaque aux faux sites administratifs dans le département 38)

L'intégralité des demandes liées à la carte grise sont à effectuer sur internet sur le site officiel : https://immatriculation.ants.gouv.fr/ et UNIQUEMENT sur ce site ! Les personnes préférant bénéficier d'un accompagnement peuvent s'adresser à un garagiste agréé par la préfecture : Garage dans le 38

ATTENTION ! Certains autres sites internet proposent aussi leur aide pour la réalisation de ces dernières. Ces sites trompeurs proposent de réaliser les démarches pour obtenir un certificat d'immatriculation en échange de frais "d'assistance en ligne", de "traitement du dossier" ou encore de "tâches administratives automatisées". Or, sur le site officiel de l'ANTS, l'Agence nationale des titres sécurisés, les démarches sont gratuites. Informez vous sur ces dangers et sur le vrai prix de la carte grise.

En cas de perte de votre carte grise, les démarches sont légèrement différentes.

Cet article est consultable sur le site internet de la mairie de Notre Dame de l'Osier (avec des liens qui vous amèneront directement sur les sites officiels concernés).

Enquête Statistique sur les Ressources et Conditions de Vie des Ménages 2022

L'institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise de février à avril 2022 une enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie.

Cette enquête, à caractère obligatoire, est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).

L'enquête est réalisée sur un échantillon de près de 22 000 logements tirés aléatoirement sur l'ensemble du territoire. Certains d'entre eux se situent dans votre commune.

Les ménages qui y habitent seront interrogés par un enquêteur de l'insee, muni d'une carte officielle. Ils seront prévenus individuellement par lettre et informés du nom de l'enquêteur.

L'enquête se déroulera en face-à-face ou par téléphone avec un enquêteur. En cas d'enquêtes réalisées en face-à-face, nos enquêteurs mettent en oeuvre un ensemble de mesures strictes conformément aux recommandations du Ministère en charge de la Santé. Ils sont en particulier équipés de masques, de lingettes et de gel hydroalcoolique.

Dans le contexte de la situation sanitaire, face à une inquiétude plus forte à laisser entrer un enquêteur de l'Insee dans son logement, ponctuellement les enquêteurs peuvent également être amenés à vous proposer un entretien en face à face dans un bureau de la mairie.

Des informations relatives à l'enquête et à son calendrier sont disponibles sur le site internet de l'Insee, sur la page dédiée: https:llwww.insee.fr/frlinformation!4230346.

Les permanences habitat proposées par Saint Marcellin Vercors Isère Communauté

1/ Les permanences des architectes conseils :

•Philippe Amette : Permanences les lundi après midi (tous les 15 jours)

Communes : l'Albenc, Beaulieu, Chantesse, Chasselay, Cognin les Gorges, Cras, La Rivière, Malleval en Vercors, Montaud, Morette, Notre Dame de l'Osier, Poliénas, Quincieu, Rovon, Saint Gervais, Saint Quentin sur Isère, Serre Nerpol, Varacieux, Vatilieu, Vinay
Pour prendre RDV : Mme Delphine BOUCHAUD 04.76.38.45.48

•Laure Désiré : Permanences les vendredi après midi (tous les 15 jours)

Communes : Bessins, Chatte, Chevrières, Dionay, La Sone, Montagne, Murinais, Saint Antoine l'Abbaye, Saint Appolinard, Saint Bonnet de Chavagne, Saint Hilaire du Rosier, Saint Lattier, Saint Marcellin, Saint Sauveur, Saint Verand, Teche
Pour prendre RDV : Mme Delphine BOUCHAUD 04.76.38.45.48

2/ Les permanences amélioration de l'habitat

•ADIL : information juridique sur le logement
Jour : 1er jeudi de chaque mois (matin) de 10h à 13h
Lieu : Siège de l'intercommunalité Saint Marcellin
Pour prendre RDV : 04.76.53.37.30

•SOLIHA : Pour les propriétaires modestes et très modestes qui souhaitent réaliser des travaux d'économie d'énergie (isolation thermique, changement de chauffage…), ou des travaux d'adaptation des logements (remplacement d'une baignoire par une douche, pose d'une rampe d'accès…) – Dans le cadre du PIG Mal Logement mis en place par le Département
Jour : jeudi ou vendredi en fonction des sites
Lieu : Siège de l'intercommunalité Saint Marcellin, MSAP de Pont en Royans, Pole de services de Vinay
Pour prendre RDV : 04.76.47.82.45 ou 07.66.38.74.60 (Ophélia AMZAL)

•Plateforme énergie : Pour les propriétaires souhaitant réaliser des travaux d'économie d'énergie (isolation thermique, changement de chauffage, remplacement des menuiseries…) - un conseil indépendant pour un accompagnement personnalisé
Jour : lundi ou jeudi après midi en fonction des sites
Lieu : Siège de l'intercommunalité Saint Marcellin, Pole de services de Vinay
Pour prendre RDV : 04.76.14.00.10

Ces informations sont également disponibles sur le site internet de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr/4828-les-permanences.htm
Attention, compte tenu du contexte sanitaire, beaucoup de permanences ont lieu par téléphone.

Louer, acheter, construire, faire des travaux ...Frappez à la bonne porte : l'ADIL

Votre ADIL vous apporte une information complète, neutre et gratuite sur toutes les questions de logement.
L'ADIL : Agréée par l'État, l'ADIL s'appuie sur le centre de ressources de l'ANIL (Agence Nationale pour l'Information sur le Logement) et vous offre un conseil complet, neutre et gratuit sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales concernant votre logement. L'ADIL répond à vos questions par téléphone ou vous accueille dans ses locaux ou lors de permanences dans le département.
ADIL 38 2, boulevard Maréchal Joffre 38000 GRENOBLE Du mardi au vendredi 09 h à 18 h
www.adil38.org **04 76 53 37 30**

Informations MaPrimeRénov : dossier TE38

TOUT SAVOIR SUR MaPrimeRénov'

Créée dans le cadre du plan de relance, MaPrimeRénov' est une aide à la rénovation énergétique destinée aux ménages. Son montant est calculé en fonction des ressources du foyer et du gain écologique permis par ces travaux.

Quels sont les critères d'éligibilité ?

Tous les propriétaires, qu'ils occupent ou non le logement qui fait l'objet de la demande, sont éligibles à MaPrimeRénov'.

Pour savoir quel est le montant des aides auxquelles vous avez droit, il faut d'abord identifier à quelle catégorie MaPrimeRénov' vous appartenez. Cette dernière est définie par votre revenu fiscal de référence (RFR) indiqué sur l'avis d'imposition mais aussi la localisation du logement (en Île de France ou hors Île de France). Ainsi pour un logement situé en Isère :

Nombre de personne composant le ménage (foyer fiscal)	MaPrimeRénov' Bleu	MaPrimeRénov' Jaune	MaPrimeRénov' Violet	MaPrimeRénov' Rose
1	≤ 14 879 €	≤ 19 074 €	≤ 29 148 €	> 29 148 €
2	≤ 21 760 €	≤ 27 896 €	≤ 42 848 €	> 42 848 €
3	≤ 26 170 €	≤ 33 547 €	≤ 51 592 €	> 51 582 €
4	≤ 30 572 €	≤ 39 192 €	≤ 60 336 €	> 60 336 €
5	≤ 34 993 €	≤ 44 860 €	≤ 69 081 €	> 69 081 €
Par personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour bénéficier de MaPrimeRénov', vous devez obligatoirement faire appel à des entreprises Reconnues Garantes de l'Environnement (RGE).

Quels sont les travaux concernés ?

Les travaux de rénovation énergétique concernés par cette aide sont :

Isolation	Chauffage	Ventilation	Audit énergétique
Isolation thermique des fenêtres (double ou triple vitrage)	Chaudière à granulés	Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	
Isolation des murs par l'extérieur	Réseaux de chaleur ou de froid		
Isolation des murs par l'intérieur	Foyers fermés, insert		
Isolation des toitures terrasses	Chaudière à gaz très haute performance		
Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	Pompe à chaleur (géothermique, solarothermique, air-eau)		
	Poêle à granulés		
	Poêle à bûches		
	Chauffage solaire		
	Équipement solaire hybride		
	Chaudière à bûches		
	Chauffe-eau solaire		
	Chauffe-eau thermodynamique		
	Dépose d'une cuve à fioul		

LE SAVIEZ-VOUS ?

MaPrimeRénov' est cumulable avec d'autres aides : la Prime CEE, la TVA à 5,5 %, l'éco-prêt à taux 0.

Quelles sont les démarches à effectuer ?

1. Avant le début des travaux, demandez des devis auprès des professionnels RGE
2. Lorsque le choix du professionnel est fait, vous pouvez faire votre demande sur le site https://www.maprimerenov.gouv.fr et déposer votre dossier complété des pièces justificatives demandées (devis d'un artisan RGE, papiers d'identité, revenus, etc).
3. Un accusé de réception sera envoyé par email. Votre dossier sera alors en cours d'étude pour vérifier son éligibilité. Si c'est le cas, vous serez à nouveau notifié de la bonne attribution de la prime. Ce sera le moment d'entamer vos travaux !
4. Après la réalisation de vos travaux, vous devrez demander une facture à l'entreprise RGE qui s'est occupée du chantier.
5. Puis, il vous suffira de faire la demande de versement de votre prime sur le compte que vous aurez créé au début de l'opération, de transmettre votre facture et votre RIB et d'attendre !

LE SAVIEZ-VOUS ?

En plus de ces primes, vous pouvez bénéficier de bonus :

. Si les travaux permettent à votre logement de ne plus avoir une étiquette énergétique comprise entre F et G, vous pouvez décrocher un bonus "sortie de passoire" ;

. Si les travaux vous permettent d'atteindre l'étiquette énergétique A ou B, vous pouvez obtenir le bonus "bâtiment basse consommation" ;

. Il existe un forfait "assistance à maîtrise d'ouvrage" pour les ménages désirant être accompagnés pendant leurs travaux ;

. Il existe un forfait « rénovation globale » pour les ménages éligibles à MaPrimeRénov' Bleu et MaPrimeRénov' Jaune.

territoire d'énergie ISÈRE

Cet article a été rédigé par TE38.

+ d'info : www.te38.fr

Vous pouvez trouver des informations locales, notamment l'annuaire des professionnels agrées RGE, sur le site : www.Saint-Marcellin-Vercors-Isère-communauté.fr/aides-amelioration-habitat.htm

Brèves

•**Prochain L'Osier Flash** : La date limite pour le dépôt des propositions d'articles pour le prochain Osier Flash est fixée au **jeudi 24 02 22** à la mairie. Si cela vous est possible, une version informatique envoyée à l'adresse ndomairie@wanadoo.fr est bienvenue.

Le coin du marché

L'exposant du mois : Les Jardins Sauvages

Mélanie Quineau vit à la Caillatière, où elle a installé son jardin. Diplômée de l'Ecole Lyonnaise des Plantes Médicinales, où elle a étudié pendant 3 ans, elle cultive toutes sortes de simples, des plantes dont l'usage est autorisé aux herbalistes pour soigner les maux du quotidien.
Elle complète sa production par de la cueillette de plantes sauvages, aussi bien dans les communes du territoire, qu'un peu plus loin, dans le Diois.
Mélanie transforme et commercialise des tisanes bien sûr, mais elle fabrique aussi des baumes et crèmes, ainsi que des épices et des condiments (purée de piment, chutney) issus de sa production de légumes.
Si elle n'a pas souhaité adhérer au label AB, elle cultive ses plantes et ses légumes sans aucun produit phytosanitaire, pas même ceux autorisés en agriculture biologique.
Elle dispose également d'une grande prairie à l'Ardenière, en haut du village de l'Osier, où elle reçoit des groupes, notamment des jeunes de l'IME de Tullins, de la maison d'enfants du Château de Blagneux, et de divers centres de loisirs et MJC. Mélanie organise également des stages de cosmétiques naturelles et de phytothérapie, ainsi que des randonnées botaniques pour le grand public, afin de partager ses savoirs.
Plus d'infos : 07 81 32 25 12

(Re)-découvrir Emmaüs

Des représentants d'Emmaüs international seront présents le 1er février. Ce sera l'occasion de (re)découvrir cette association créée par l'Abbé Pierre en 1971, qui organise les solidarités entre les 425 associations membres du Mouvement (dont Tero Loko), présentes dans 41 pays d'Afrique, Asie et Europe !
Les organisations mettent en œuvre localement des activités économiques avec les plus exclus pour l'accès aux droits fondamentaux de chacun.e, et démontrent par des actions collectives qu'il existe des alternatives crédibles aux situations d'injustice.
Emmaüs International agit notamment sur : le droit à l'eau, la santé, l'éducation, la finance éthique, la traite des personnes et les migrations internationales.

Au grand marché du 1er février

- Mélanie Quineau Herboriste : plantes médicinales, soins
- Binettes et Cie : confiture, noix, jus
- Miellerie du Burdi : miel, pain d'épices, confiseries
- Tetras Byre : bières artisanales
- Ferm'avenir du Bercail : viande d'agneau, légumineuses
- Marilyn Monin : massages
- Les merveilles de Laura : bijoux en pierre, litho-thérapie
- La Ferme de l'Âme : noix & savons
- Tero Loko : légumes, pains, biscuits, bocaux
-Un brin de Sariette : plats traiteur
-Vous pourrez également commander agrumes et avocats bio d'Italie auprès de Marilyn.

Mais qui est Marie Clou ?

Depuis quelques mois, Marie Clou surgit au marché dans ses habits colorés pour porter votre voix…. Mais qui est-elle ?

Marie Clou est née en 2016 de l'envie de sa créatrice, Raphaëlle Jay, qui habite à Vatilieu depuis 2 ans, de rendre visite aux personnes âgées les plus isolées. Marie Clou part alors à la rencontre des résidents des EHPAD de la région, et leur propose un voyage dans un univers pétillant, loufoque et chaleureux.

Elle se transforme également en chargée de convivialité pour des évènements, créant du lien, provoquant les rencontres.
Car le moteur de Marie Clou, c'est le plaisir de partager, le bonheur d'échanger et de rire ensemble ! Sans complexe, elle se mêle à tous, jeunes et vieux, dans l'espace public et en EHPAD, dans l'intime et dans la foule.

En chansons ou en paroles, Marie Clou balade ses grandes guibolles et son grand sourire. Elle brise la glace, amorce les sourires et réveille les rires.

Vous pouvez lui confier vos rêves, vos mots doux ou vos petites annonces, en les laissant dans la boîte disponible à chaque marché ! Tous les premiers mardis du mois, elle les criera pour vous !

Les actus Tero Loko

Des actions de sensibilisation

Écologie, solidarité, bienveillance, et pouvoir d'agir sont au cœur de l'action de Tero Loko au quotidien. Pour cela, salariés et bénévoles mènent des actions de sensibilisation autour des valeurs soutenues par l'association tout au long de l'année.

Vous souhaitez participer à ces actions ? La prochaine réunion aura lieu le jeudi 3 février entre 12h et 13h30 !! Vous êtes tou.te.s convié.e.s pour partager vos idées et réfléchir ensemble aux prochaines actions.

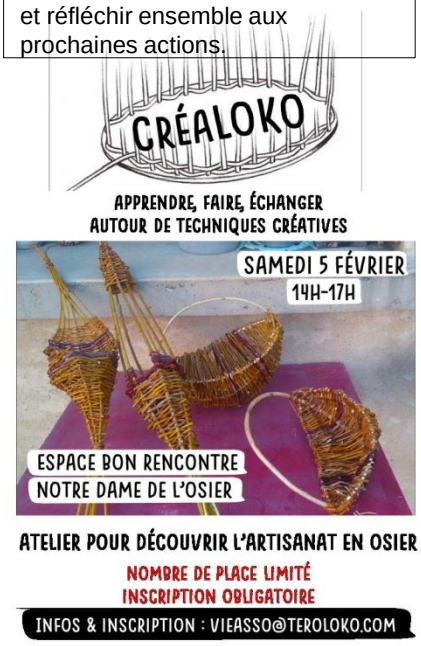

Ateliers cuisine et repas partagés

Après une petite pause en janvier pour laisser passer la 5ème vague de COVID, les repas partagés reprennent.

Ouverts à tou·te·s, ils permettent de partager un moment de convivialité avec les salarié·e·s de la structure et de se familiariser avec la multitude d'initiatives qui se construisent autour de l'association.

Sur inscription :
contact@teroloko.com / 09 73 21 18 38

AGENDA DU 1ER AU 28 FEVRIER 2022
Notre Dame de l'Osier – Pays de Vinay

01/02 **Marché agrandi de producteurs** à Notre Dame de l'Osier, sous le préau de Bon Rencontre, de 17h30 à 19h. Et marché chaque mardi de 17h30 à 19h sous le préau de Bon Rencontre.

03/02 **Ciné-Rencontre** à 20h au Cinéma Les Méliès de St Marcellin. Projection du film « Un paese di Calabria » suivie d'une discussion. Voir infos en page 14

06/02 **L'huile de noix nouvelle est arrivée :** suivez le guide pour une visite inédite avec un focus sur des collections particulières du musée et profitez d'un bon plan en fin de visite.
De la mondée à la pressée, le Grand Séchoir vous révèle les étapes de transformation de la noix en huile, ses utilisations d'hier à aujourd'hui, ses bienfaits sur la santé.
A l'issue de la visite, l'équipe du musée vous fera une démonstration de fabrication à l'aide d'un pressoir manuel.
Ce sera également l'occasion de déguster la nouvelle huile produite à partir de la dernière récolte de noix. Visite : 30 min Bon plan : 30 min Nombre de places limité Passe sanitaire demandé. Horaires : 15h30 Tarifs : Tarif enfant réduit 4,50 € - moins de 10 ans 1 € Tarif adulte 5,50 €

09/02 **Conférence et ateliers sur la permaculture** à Notre Dame de l'Osier, proposés par Espace Nature Isère, à 20h à Bon Rencontre, salle cinéma. Voir plus d'infos en page 14.

09/02 **Atelier parents/enfants** au Mixage café de st Vérand « Les émotions », de 14h à 15h30, animée par une intervenante de la Maison des familles de St Marcellin.
Gratuit, sur inscription par téléphone 04 76 38 82 19 ou par mail :
mixage-cafe@saint-verand-38.fr

10/02 **Rencontre autour du projet Bon Rencontre et du projet café-épicerie** à 20h30 à Bon Rencontre. Voir plus d'infos en page 2.

11/02 **Rencontre club de l'Amitié** de Notre Dame de l'Osier de 14h à 17h30 à la mairie.

12/02 **Atelier d'Annie :** tricot, broderie, patchwork, tous travaux d'aiguille, de Notre Dame de l'Osier à 14h30 à la mairie.

24/02 **Projection-débat « Demain »** à Notre dame de l'Osier**,** à 20h à Bon rencontre, salle cinéma. Sur inscriptions (limitées à 30 personnes) 04.76.36.61.77 ou ndomairie@wanadoo.fr voir plus d'infos en page 2.

25/02 **Rencontre club de l'Amitié** de Notre Dame de l'Osier de 14h à 17h30 à la mairie

26/02 **Atelier d'Annie :** tricot, broderie, patchwork, tous travaux d'aiguille de Notre Dame de l'Osier à 14h30 à la mairie.

Objet trouvé

Un bracelet avec des perles bleues a été trouvé. A réclamer en mairie.